

de présélection et d'appel d'offres aux ambassades des pays membres de l'IFI situées dans le pays. Si l'organe d'exécution vous sait intéressé, est au courant de votre effort de commercialisation et vous croit en mesure de répondre aux exigences, elle vous informera directement par télex. L'organe placera aussi des avis dans les plus importantes revues techniques, dans certains quotidiens à grand tirage, dans diverses revues commerciales internationales et dans le *Development Business*.

### Si le pays fait appel à la présélection

- Obtenez le questionnaire de présélection et le formulaire d'inscription de l'organe d'exécution ou de l'entité qui agit à ce titre. Ces documents seront accompagnés d'un énoncé de l'envergure des prestations à fournir et d'une description précise des conditions à remplir pour être sélectionné.
- Obtenez de votre représentant ou de toute autre source des renseignements touchant les exigences techniques ou juridiques de présélection, comme par exemple l'adhésion à une association locale, la documentation juridique, etc.
- Demandez à l'organe d'exécution, soit directement ou par l'entremise de votre représentant, de vous renseigner sur le système des points qui servira à évaluer les soumissionnaires. Si l'occasion vous est offerte, discutez-en avec les représentants du pays emprunteur pour décider si vous participerez à l'appel d'offres.
- Remplissez sans délai le questionnaire et le formulaire d'inscription. Répondez à toutes les questions touchant votre entreprise et votre produit. Traduisez ces documents et toute pièce justificative dans la langue de l'organe d'exécution. Faites parvenir le tout à cette dernière avant le délai accordé. S'il y a lieu, remettez aussi une copie des documents à votre représentant et à l'IFI.

- Demandez à votre agent d'établir des rapports fréquents avec l'organe d'exécution. Vous vous assurerez ainsi que votre demande de présélection est étudiée avec soin.
- Si votre entreprise est présélectionnée, vous recevrez un avis d'appel d'offres. Si votre entreprise n'est pas choisie, malgré sa conformité aux critères établis, vous pouvez contester la décision ou interjeter un appel.

### L'avis d'appel d'offres

1. Procurez-vous le dossier d'appel d'offres dès qu'il est diffusé par l'organe d'exécution. Voyez à ce que votre représentant ou l'ambassade canadienne du pays en question vous l'expédie le plus rapidement et le plus efficacement possible.
2. Étudiez les critères d'évaluation. Au besoin, demandez à votre représentant de vous aider à en déchiffrer les points obscurs ou cachés.

### Le dossier d'appel d'offres

Les dossiers d'appels d'offres varient de projet en projet. Il en va de même pour les directives de chaque IFI, surtout lorsqu'il s'agit des marges de préférence locales ou régionales. La liste ci-dessous vous donne une meilleure idée des divers éléments du dossier d'appel d'offres pour les marchés financés par les IFI. Cette liste abrégée est tirée des *Sample Bidding Documents for Procurement of Goods*, préparés conjointement par la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale. Ce document fait partie de la collection internationale de la bibliothèque des Affaires extérieures.

Les directives de l'IFI qui finance le projet précisent l'approche envisagée. Obtenez-en une copie de l'IFI; vous saurez ainsi jusqu'à quel point elles affecteront votre soumission.

### Éléments types d'un dossier d'appel d'offres :

- l'avis d'appel d'offres,
- les directives à l'intention des soumissionnaires,